



Haute-Savoie
74160

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 17 OCTOBRE 2017

Ouverture de la séance à 19h00

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 09 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAITEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Votants : 19

Absents : 0

Secrétaire de séance : Cécile SAUTIER.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne Mme Cécile SAUTIER pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule de l'ordre du jour, Madame Le Maire expose qu'elle souhaite s'exprimer sur la démission de M. Jean-Luc GUERINEAU puisqu'elle ne l'a pas fait jusqu'à ce jour. Madame Le Maire expose que différents points de discordance existaient, elle en donne les détails, et que la collaboration était par conséquent compliquée.

Délibération n°2017-45 : Détermination du nombre d'adjoints suite à la vacance du poste de 5^{ème} adjoint, élection d'un nouvel adjoint, et fixation de ses indemnités de fonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-2 selon lequel le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/35 du 28/03/2014 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à cinq,

Vu l'arrêté municipal n° DRH-2014-11 du 02/04/2014 portant délégation de fonction du Maire à M. Jean-Luc GUERINEAU, 5^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine des bâtiments et des finances,

Vu la lettre de démission de M. Jean-Luc GUERINEAU des fonctions de 5^{ème} adjoint au maire en date du 13 juillet 2017 acceptée par Monsieur Le Sous-Préfet le 18 juillet 2017,

Considérant que dans son courrier, Monsieur Le Sous-Préfet a invité le Conseil Municipal de NEYDENS, soit à pourvoir ce poste devenu vacant, soit à prendre une délibération visant à diminuer le nombre d'adjoints, et ce dans un délai de quinze jours,

Considérant le délai imparti trop court pour répondre à la demande de Monsieur Le Sous-Préfet compte-tenu de la période de congés annuels, le Conseil Municipal, dans sa séance du 05/09/2017, a décidé dans un premier temps, de ne pas pourvoir le poste vacant et par conséquent de diminuer le nombre d'adjoints,

Considérant toutefois qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'adjoint démissionnaire,

Madame Le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints à cinq conformément à la délibération n° 2014/35 du 28/03/2014,
- 2) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue,
- 3) Pour fixer le montant des indemnités de fonctions à attribuer au nouvel adjoint.

1) Détermination du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **Décide** de fixer le nombre d'adjoints à **cinq**.

Madame Le Maire expose qu'elle a reçu les deux candidats, Nathalie BLANES et Levent BAYAT, au cours d'un entretien dans lequel elle leur a exposé ses souhaits d'une relation de confiance et d'un travail en équipe.

Madame Le Maire invite ensuite les candidats à présenter leur candidature, leur motivation et le temps disponible qu'ils peuvent consacrer à la fonction.

2) Election d'un nouvel adjoint :

Après avoir entendu les deux candidats, Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un adjoint afin de pourvoir le poste devenu vacant du fait de la démission de M. Jean-Luc GUERINEAU le 18 juillet 2017.

Elle rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme Cécile SAUTIER est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs: M. Robert BONALDI et Mme Catherine SILVESTRE.

Madame Le Maire fait appel aux candidatures pour ce poste d'adjoint.

Mme Nathalie BLANES et M. Levent BAYAT se déclarent candidats.

Chaque conseiller municipal est appelé à procéder au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leur bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2 bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 17
- e. Majorité absolue : $17 + 1 = 18/2 = 9$

NOM et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)	
Mme Nathalie BLANES	12	Douze
M. Levent BAYAT	05	Cinq

Proclamation de l'élection de l'adjoint :

Mme Nathalie BLANES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée adjointe et est immédiatement installée. Mme Nathalie BLANES occupera le poste de 5^{ème} adjoint.

3) Fixation du montant des indemnités de fonctions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la délibération n° 2014-37 du 28/03/2014 décidant l'attribution du montant maximal des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

- **Décide** que le nouvel adjoint, Madame Nathalie BLANES, percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire dès qu'elle aura reçu délégation de fonctions par arrêté de Madame Le Maire,
- **Décide** que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux maximal qui correspond à 16,5% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

Délibération n°2017-46 : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE – Demande de subvention au titre de la DETR -

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du groupe scolaire comprenant la création d'un restaurant scolaire et de cinq salles de classe.

Le coût prévisionnel HT de ce projet est estimé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 517 000 €
 - Etudes : 81 500 €
 - Travaux : 3 947 000 €
- Coût total : 4 545 500 €**

Plan de financement :

- Département (FDDT) : 122 000 €
 - Région (DAR) : 19 948 €
 - Etat (DETR) : 500 000 €
 - Autofinancement (fonds propres) : 3 903 552 €
- Total : 4 545 500 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

- **Approuve** le projet d'extension du groupe scolaire et son plan de financement,
- **Autorise** Madame Le Maire à solliciter les subventions ci-dessus énumérées.

Délibération n°2017-47 : Cession de terrain par le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier FLOWER au profit de la Commune

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession de terrain par le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier FLOWER au profit de la Commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée section A sous le numéro 2356 d'une superficie de 35 mètres carrés, située le long du chemin neuf. Cette cession à la Commune est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 1

- **Approuve** cette cession,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération n°2017-48 : DOCUMENT D'ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2017-2018.

Madame le Maire explique au conseil municipal que l'organisation du déneigement doit passer par l'approbation d'un document d'organisation de la viabilité hivernale. Elle donne lecture du document pour la période 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

- **Approuve** le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2017-2018,
- **Autorise** Madame le Maire à le mettre en œuvre.

Délibération n°2017-49 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2017

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour équilibrer le budget du CCAS, la Commune lui verse chaque année une subvention. Pour 2017, et pour tenir compte des dépenses réalisées non prévues sur le budget du CCAS, le montant de la subvention s'élève à 15 733,44 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19 Voix contre : 0 Abstentions : 0

- **Décide** de verser une subvention de 15 733,44 € au CCAS pour 2017.

Cette subvention permet de couvrir en partie la participation de la Commune au fonctionnement des centres de loisirs de Saint-Julien et de Beaumont qui accueillent des enfants de Neydens, alors que comme l'a fait remarquer la trésorerie, ces dépenses ne relèvent pas du CCAS mais devraient être imputées sur le budget général.

Divers

Conseil Municipal des enfants :

Robert BONALDI informe que des élections se sont déroulées et que les quatre nouveaux enfants élus sont invités à participer à la réunion du Conseil Municipal de décembre 2017.

Sondage bilan de mi-mandat :

Robert BONALDI a réalisé un questionnaire qu'il propose de distribuer à chaque conseiller municipal afin que chacun puisse s'exprimer pour réaliser un bilan de mi-mandat. Madame Le Maire en a été informée préalablement et a validé la proposition de Robert BONALDI. Elle propose une rencontre individuelle avec chaque élu après réception du questionnaire rempli et propose de faire un compte-rendu à une prochaine réunion du Conseil Municipal sauf si les élus émettent le souhait d'une certaine confidentialité des réponses données.

Robert Bonaldi nous informe également de sa participation au conseil des aînés, il recommande à tous d'y participer, cette participation permettant de créer des échanges intergénérationnels intéressants.

Problèmes de liaisons téléphoniques :

Bernard CHAITEMPS informe que de nombreux problèmes de liaisons téléphoniques ont été déclarés suite aux travaux réalisés par Orange. Ces travaux étant terminés à ce jour, il convient que les usagers prennent contact avec leur opérateur pour une reconfiguration de leur installation privée.

Commission voirie :

Bernard CHAITEMPS rappelle la réunion de la commission voirie qui se déroulera le mercredi 18 octobre 2017. Madame Le Maire informe que dorénavant les adjoints et elle-même participeront à chaque réunion des commissions voirie, bâtiments et finances.

Inauguration de la borne de recharge des véhicules électriques :

Bernard CHAITEMPS informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la borne de recharge électrique installée par le SYANE près du parking VITAM aura lieu le 20 octobre 2017.

Zone humide :

Les travaux de remise en état de cette zone sont à ce jour achevés et vont permettre l'assainissement des terrains.

Parking en haut du hameau de Verrières :

Ce petit parking de 5 à 6 places réalisé à l'orée de la forêt, est à ce jour terminé et en service.

Extinction de l'éclairage public :

L'extinction sera possible dès que les armoires de commande électriques auront été modifiées par les services du SYANE. Claire HUBER propose la réalisation de flyers à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres pour informer préalablement la population. Un courrier sera adressé aux copropriétés pour les sensibiliser sur le sujet (économie d'énergie et protection de l'environnement) et les inciter à éteindre également leur éclairage aux mêmes heures que la Commune pour une harmonisation.

Copropriétés "le Minéraly" et "les jardins secrets" :

Bernard CHAUTEMPS informe le Conseil Municipal que la livraison des logements du "Minéraly" devrait intervenir dans les prochains jours et concernera en premier lieu les logements sociaux. Il en est de même pour les logements des "Jardins secrets" qui devraient être livrés prochainement en commençant par le 1er bâtiment vers le pré carré.

Travaux de voirie :

Bernard CHAUTEMPS rappelle que divers travaux de voirie vont prochainement débiter et qu'il convient d'en assurer la coordination ; il s'agit de l'aménagement du Chemin du Mail près du Minéraly, le remplacement de la colonne d'eau route de Neydens, l'aménagement de la route de Neydens, travaux pendant lesquels la circulation sera déviée chemin de la Creuse. Il conviendra de veiller à ce que ces chantiers soient bien coordonnés afin d'éviter tout problème de circulation.

Forum Séniors :

Michèle DUVAL rappelle la tenue du forum séniors prévu le 14/11/17 à la salle l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois, avec la possibilité d'utiliser gratuitement PROXIGEM pour s'y rendre.

Regénéro :

Jean-Luc GUERINEAU tire un bilan positif de ce service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments. Les personnes intéressées peuvent bénéficier de bilans gratuits et de conseils. Il serait intéressant de diffuser l'information dans le bulletin municipal.

Madame Le Maire précise qu'il existe un lien sur le site internet de la Mairie ainsi que de la Communauté de Communes du Genevois, qui renvoie sur la plateforme Regénéro.

Maison du Salève :

Catherine SILVESTRE fait part du bilan très positif de la dernière manifestation "la balade gourmande". Elle informe que la Maison du Salève projette de réaliser une nouvelle manifestation "le colloque des 30 ans" qui proposera différentes conférences sur la faune et la flore ; les inscriptions seront gratuites. Catherine SILVESTRE informe que "le petit livre du Salève" édité par la Maison du Salève sera offert aux convives lors du repas des Anciens du 5 novembre prochain.

Commission finances :

Une réunion de cette commission aura lieu le jeudi 9/11 à 19 heures dont l'ordre du jour est le suivant:

- point sur les dépenses réalisées au 30/09/2017,
- modulation du taux de la taxe d'aménagement.

Carole VINCENT propose d'étudier les possibilités de majoration du taux de taxe d'aménagement dans certains secteurs de la Commune pour permettre à la collectivité de prendre en charge les dépenses liées à la réalisation de constructions nouvelles (nouveaux transformateurs électriques, travaux de voirie, ...). Ce système de majoration de la taxe d'aménagement est préférable aux procédures des PUP (Projet Urbain Partenarial) qui obligent la collectivité à négocier avec les promoteurs. Le système de majoration de TA est aussi plus égalitaire.

Repas des Aînés :

Carole VINCENT rappelle que le traditionnel repas des Aînés organisé par le CCAS aura lieu le 5 novembre 2017 dans la salle polyvalente.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie aura lieu comme chaque année. Le rendez-vous est à 9H45 devant le monument aux morts et sera suivi d'un vin d'honneur dans la salle polyvalente.

Bilans des réunions publiques :

Lors de la réunion avec les riverains de Pernin, des aménagements routiers ont été décidés d'un commun accord dans le but de limiter les flux de circulation dans le hameau. La signalisation sera mise en place prochainement à titre expérimental et un retour des habitants est attendu pour le printemps 2018.

La réunion publique de présentation des projets du Chef-Lieu a connu une faible mobilisation. Une nouvelle réunion sera organisée avec les parents d'élèves pour leur présenter le projet de construction de l'école et du restaurant scolaire, ce sera une réunion concernant la phase opérationnelle. Elle devrait avoir lieu vers le mois de juin 2018.

Il est prévu aussi d'organiser une réunion avec les riverains de la route de Neydens avant le début du chantier, en présence de M. MAGNOULOUX du Bureau Profils Etudes.

Bulletin municipal :

Claire HUBER informe que le prochain bulletin sera finalisé avant Noël. Il sera annoncé la réalisation d'un concours photos. Les candidats pourront envoyer leurs photos de la Commune jusqu'en mai-juin 2018. Ces photos serviront à décorer les murs intérieurs de la Mairie.

Claire HUBER rappelle que le bulletin municipal devait être en partie financé par la publicité mais que cette option, finalement, ne fonctionne pas. En effet, les entreprises et les commerçants de la Commune n'adhèrent pas à cette proposition peut-être trop onéreuse. Rappel du coût des bulletins : 2000 € pour une édition (3 éditions par an).

Les membres de la commission communication proposent de changer de fonctionnement et de réaliser plutôt un article présentant une entreprise de la Commune. Il convient de se renseigner si juridiquement cette solution est possible.

Photo de mi-mandat du Conseil Municipal :

Sophie GIROD propose de faire une photographie du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Projet de méthanisation :

Madame Le Maire informe qu'elle a participé avec M. Pierre-Jean CRASTES, président de la CCG, à une rencontre avec les agriculteurs pour leur présenter le projet de méthanisation. Elle informe que le projet de deux méthaniseurs est à l'étude sur le Genevois. Madame Le Maire expose que c'est un projet à développer mais qui provoque des craintes, d'odeurs notamment. C'est un processus mal connu qui doit faire l'objet d'une large communication. Des réunions publiques sur le sujet vont être organisées par la Communauté de Communes du Genevois.

Déchetterie de Neydens :

Madame Le Maire informe que les travaux de rénovation du site devraient être terminés vers le 15 novembre 2017. Madame Le Maire évoque les problèmes d'incivilités dont sont victimes les agents de la déchetterie, et informe qu'un effort est fait par la Communauté de Communes du Genevois pour tenter de moderniser l'image portée par la population sur la déchetterie et sur ses agents. Il est prévu un changement de tenue vestimentaire pour les agents, la mise en place de la vidéo-surveillance, un renforcement de l'éclairage, la mise en œuvre d'un système d'accès par badge, la formation des agents pour apprendre à communiquer avec les usagers.

Interventions de la police pluricommunale :

Madame Le Maire informe qu'elle a fait appel à la police pluricommunale qui est intervenue à quelques reprises pour régler le stationnement aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie des classes. En effet, les stationnements étaient anarchiques et donc dangereux pour tous.

Madame Le Maire propose de passer une convention avec la police pluricommunale afin de convenir d'un nombre d'heures d'intervention par semaine. Ce service s'avère nécessaire pour assister la Commune à faire face aux incivilités.

Il est constaté également des incivilités par rapport aux chiens qui font leurs excréments sur les trottoirs, les chemins, les champs agricoles. Carole VINCENT rappelle que la CCG a le projet de mise en place d'une signalisation pour sensibiliser les détenteurs de chiens à respecter les propriétés d'autrui. Il est suggéré de mettre en place quelques canisettes dans la Commune.

Projet de suppression de la compensation de 25 % reversée à la Commune par la CCG :

Dans le rapport de la CLECT du 10/07/2017, il est prévu la suppression de cette recette au profit de la Commune du fait du transfert et de la prise en charge des zones d'activités économiques par la CCG. Or, Yves FELIX expose que la Commune a conservé l'emprunt contracté par leurs prédécesseurs pour l'aménagement de la zone d'activités qui va impacter les finances de la Commune jusqu'en 2038. De plus, la Commune constate une réelle augmentation de la circulation sur la voirie secondaire, induite par la zone d'activités, et qu'il revient à la commune d'engager des frais pour son entretien et

son aménagement. C'est le cas notamment du chemin de la Creuse que la Commune doit aménager et recalibrer en fonction de cette augmentation de circulation. La Commune doit s'opposer à la suppression de cette compensation, du fait également que les zones transférées sont totalement aménagées et que la CCG n'a plus de frais à engager.



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Caroline LAVERRIERE

La secrétaire de séance
Cécile SAUTIER



Handwritten blue signature of Cécile Sautier, the secretary of the meeting.